

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-AC437

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	7 328 585
Jeunesse et vie associative	7 328 585	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	7 328 585	7 328 585
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à abonder substantiellement le budget dédié à aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, en abondant les différents crédits leur étant dédiés dans le programme 163, notamment le « soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) » alors que le projet de loi de finance pour 2025 ne prévoit encore cette année, aucune augmentation de ces crédits.

Alors que le Gouvernement présente la jeunesse comme une de ces priorités, avançant une hausse du budget dédié de 87 % depuis 2017, cet effort budgétaire s'est en réalité majoritairement

concentré sur un nombre réduit de dispositifs pilotés par l'État : mentorat, SNU, colos apprenantes ; au détriment des financements structurels des associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP).

Dans un contexte global de baisse des financements des collectivités territoriales qui fragilise grandement le monde de l'éducation populaire, et de forte inflation qui érode davantage des finances des structures d'éducation populaire, déjà exsangues depuis la crise sanitaire du Covid-19, le soutien aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) doit être renforcé, au vu de leur rôle primordial dans la citoyenneté et la vie démocratique de notre pays, et l'émancipation des jeunes.

Il s'agit, par cet amendement, de souligner la nécessité de dresser un nouveau pacte de confiance avec les structures de jeunesse et d'éducation populaire, en privilégiant les financements structurels, en leur donnant la latitude nécessaire pour développer des actions sur tout le territoire, en renforçant leur maillage territorial et en reconnaissant l'expertise et la fonction critique et contributive des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ainsi cet amendement double le soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP).

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Augmente de 7 328 585 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Développement de la vie associative » du programme 163 « Jeunesse et vie associative »
- Retire 7 328 585 euros, en AE et CP, de l'action 02 « Promotion du sport de haut niveau » du programme 219 « Sport ».